

Viabilité projet création association artistes

Par ready_1, le 03/05/2017 à 19:57

Bonjour à tous,

Je souhaiterais créer une association et voudrais avoir des avis sur la faisabilité du projet (en terme légal).

Voici mon projet:

Je suis artiste plasticien (arts contemporains) et en parcours de professionnalisation. Face aux situations complexes, économiquement et socialement; dans lesquelles peuvent être plongés, ceux-qui comme-moi souhaitent exercer pleinement cette activité, j' ai songé à créer une association.

Une association qui permettrait à des artistes amateurs (non-professionnels), qui en tous les cas soient désireux d' avoir une pratique sérieuse dans le domaine des arts contemporains, afin éventuellement de se professionnaliser, ou bien même à des artistes déjà professionnels, de disposer en un seul lieu d'une habitation et d'un local d' activité (atelier).

Ce qui pourrait s' apparenter au concept de "résidence d' artiste", avec quelques différences notables.

Une résidence d'artiste est en effet un lieu qui est attribué à un artiste par divers organismes, institutions ou associations, afin de le soutenir pour une durée et un projet artistique bien définis.

Mon idée est différente et va plus dans la notion, de stabilité, et par là-même de réduction de la précarité que peuvent quelquefois connaître les artistes, en proposant un logement et un espace d' atelier, non-pas en fonction d' un projet et de l' état d' avancement de l' artiste dans sa pratique; mais plus dans la réflexion qu' un artiste, comme tout un chacun doit pouvoir asseoir sa situation durablement, aussi bien socialement, que professionnellement, s il veut pouvoir s' épanouir et progresser dans tous les aspects de sa vie.

Le lieu de vie et d'activité étant l'élément indispensable pour réaliser ce but.

Mes questions seront donc:

- 1) Ainsi exposé ce projet semble-t' il viable?
- 2)S' il en est, quelles seraient les limitations légales à ce projet?
- 3) Si peu ou pas de limitations n' existent au point d' empêcher ce projet de voir le jour, sous quelle forme l' association qui serait crée pourra proposer ses logements et ses ateliers (Bail locatif, simple cotisation, etc)?

A noter, et à titre d'exemple que des associations proposant des espaces d'atelier (uniquement) existent, et que les prestations qu'elles proposent à leurs membres sont assumées par leurs cotisations, qui sont plus ou moins importantes.

D' avance merci, et je ne manquerai pas de donner des détails sur ce projet si besoin.